

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 8**

Engagement n° 8 (demandé par la Régie)

Commenter la possibilité que les rapports d'évaluation de marchés, d'impact énergétique et de processus dont le dépôt est prévu pour l'année N soient aussi déposés sur le site Internet de la Régie au plus tard en août dans le cadre du dossier tarifaire et que ces rapports d'évaluation couvrent la période s'étalant jusqu'au 31 décembre de l'année N-1, Et veuillez confirmer que les paramètres d'impact énergétique quantifiés dans ces évaluations seraient pris en compte dans les résultats du rapport annuel de l'année N et, au besoin, dans les hypothèses du dossier tarifaire déposé à l'année N pour l'année N+1 et les hypothèses de l'année tarifaire N+2.

Réponse à l'engagement n° 8 :

1 **Pour des évaluations devant couvrir une période se terminant le 31 décembre de**
2 **l'année n-1, les travaux de recherche ne peuvent pas débuter avant les mois de**
3 **janvier ou de février de l'année n. Considérant qu'une évaluation de programme**
4 **nécessite au moins 9 à 12 mois de travail, notamment à cause de la collecte des**
5 **données, le Distributeur ne peut s'engager à déposer des rapports d'évaluation à**
6 **la Régie au plus tard au mois d'août de l'année n. Si des résultats sont toutefois**
7 **disponibles avant la fin de l'année n, alors un dépôt en décembre de l'année n**
8 **serait, au mieux, envisageable. Dans le cas contraire, les résultats de ces**
9 **évaluations seront déposés avec le Rapport annuel du Distributeur à l'année**
10 **n+1. Les hypothèses révisées issues de ces rapports d'évaluation seraient ainsi**
11 **intégrées aux prévisions du dossier tarifaire portant sur l'année n+2.**